

FICHE UNIQUE D'INSCRIPTION AUX SERVICES D'ACCUEIL, DE RESTAURATION ET D'ÉTUDES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026 - 2027

L'admission de votre (vos) enfant(s) aux différents services doit faire l'objet d'une inscription dûment remplie, datée, signée, et accompagnée des engagements signés des règlements intérieurs à remettre à la Mairie avant le samedi 04 juillet 2026.

Les inscriptions ne seront définitives qu'après règlement des factures dont l'échéance est dépassée. Les inscriptions déposées dans la boîte aux lettres ne seront pas prises en compte.

Indiquer le(s) service(s) que votre enfant va fréquenter au cours de cette année scolaire :

- Accueil du matin
 Accueil du soir
 Étude
 Restauration scolaire

ENFANT
 NOM : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ Sexe : Masculin Féminin
 Ecole fréquentée : maternelle primaire Classe :

<p>► Parent 1 Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/></p> <p>Nom : _____ Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>(Adresse de facturation)</p> <p>Code postal : _____ Ville : _____</p> <p>Tél Portable : _____</p> <p>Tél (travail) : _____</p> <p>Employeur : _____</p>	<p>► Parent 2 Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/></p> <p>Nom : _____ Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p><i>(si différente parent 1)</i></p> <p>Code postal : _____ Ville : _____</p> <p>Tél Portable : _____</p> <p>Tél (travail) : _____</p> <p>Employeur : _____</p>
Préciser une adresse mail pour recevoir les informations du périscolaire : _____ @ _____	

Nom et prénom de l'allocataire CAF : _____
 N° CAF : _____
 Assurance de l'enfant : _____ N° de police : _____
 Adresse de l'assureur : _____

I - Accueil du matin et/ou du soir - étude

	MATERNELLE		ÉLÉMENTAIRE		
	Accueil du matin	Accueil du soir	Étude	Accueil du soir	
	A partir de 7h jusqu'à 8h20	A partir de 16h30 jusqu'à 18h30	De 16h30 à 17h45	A partir de 16h30 jusqu'à 18h30	A partir de 17h45 jusqu'à 18h30
LUNDI					
MARDI					
JEUDI					
 VENDREDI					

➤ **PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AU BUS SCOLAIRE (facturation)**

Ligne de Bus

Commune

Matin

Soir

II - Restauration scolaire

FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE :

A compter du :

Cochez les jours où votre enfant prendra son repas à la cantine :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Tout changement devra être signalé au moins 8 jours à l'avance, à la Mairie, par courrier ou par mail.

FRÉQUENTATION EN COURS D'ANNÉE :

Toute demande devra être formulée à la Mairie, au moins 8 jours à l'avance.

IV - Renseignements

(à remplir obligatoirement quel que soit le service fréquenté)

CONTRAINTES ALIMENTAIRES POUR RAISON MÉDICALE (à renseigner obligatoirement, même si vous n'inscrivez pas votre enfant au service restauration)

Il existe des contraintes alimentaires : oui non (entourez la réponse)

Ne sont pris en compte que les cas signalés par le biais d'un protocole d'accord ou d'un projet d'accueil individualisé avec production d'un certificat médical d'un médecin spécialiste (ex : allergologue pour les allergies alimentaires).

Régime sans Porc : Oui Non (Entourez la réponse)

Personnes à contacter pour la reprise de l'enfant, en cas d'urgence ou en cas de problèmes si les parents ou responsables légaux sont INJOIGNABLES :

Personne(s) à contacter			
1	NOM		Prénom
	Téléphone		Qualité
2	NOM		Prénom
	Téléphone		Qualité
3	NOM		Prénom
	Téléphone		Qualité

Dispositions en cas d'urgence - Décharge

Je soussigné(e) : _____, responsable légal de l'enfant :

déclare autoriser la Mairie et par délégation, la/le responsable de surveillance, à prendre, en cas d'accident, toutes les mesures d'urgence nécessaires, avec déclenchement systématique des services de secours, sapeurs-pompiers.

J'autorise, si besoin, le transport de mon enfant par les secours vers l'hôpital de Bourges ou de St-Amand-Montrond.

Nom du médecin traitant :

Adresse :

Téléphone :

A

le

Signature

INFORMATIONS RELATIVES AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES 2026/2027 (feuille à conserver)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur reste inchangé. Seules les nouvelles familles devront en prendre connaissance auprès de nos services et retourner les documents signés.

COORDONNÉES

PÉRISCOLAIRE : 07 61 65 64 46 ou 02 48 66 17 70
MAIL : service.jeunesse@ville-dunsurauron.fr

ACCUEIL DU MATIN, DU SOIR ET DE L'ÉTUDE

- L'accueil du matin a lieu dans les locaux du périscolaire pour tous les enfants de 7h00 à 8h20.
- L'accueil du soir pour les enfants du primaire a lieu dans les locaux du périscolaire de 16h30 à 18h30.
- L'accueil du soir pour les enfants de maternelle a lieu :

A l'école maternelle :

Les lundis, mardis et jeudis de 16h30 h à 18h

Le vendredi de 16h30 à 17h30

Dans les locaux périscolaires :

Les lundis, mardis et jeudis de 18h à 18h30

Le vendredi de 17h30 à 18h30

- L'étude a lieu dans l'enceinte de l'école primaire de 16h30 à 17h45
- ⚠ Toute présence est définitive – aucune sortie anticipée n'est autorisée.

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AU CAR SCOLAIRE

Les parents qui souhaitent une prise en charge de leur(s) enfant(s) au car scolaire doivent impérativement compléter la fiche d'inscription.

Les enfants seront alors pris en charge par les animateurs de l'accueil périscolaire le matin à la descente du car et reconduits le soir après la classe dans leur car respectif.

La responsabilité de la commune ne pourra pas être engagée si la prise en charge de l'enfant n'est pas explicitement indiquée sur la fiche d'inscription.

IMPORTANT

Merci d'informer l'équipe d'animation par mail ou par téléphone de tout changement ou de toute présence occasionnelle de votre enfant y compris concernant la fréquentation du car.

TARIFS GARDERIE ET TRANSPORT SCOLAIRE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026

Résidents de Dun-sur-Auron			Extérieurs à Dun-sur-Auron		
ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU SOIR	ÉTUDE	ACCUEIL DU MATIN (bus inclus)	ACCUEIL DU SOIR (bus inclus)	ÉTUDE
2.20 €	2.20€	2.40€	3.30€	3.30€	3.60€

 Toute prise en charge de **l'enfant par le personnel** entraînera une facturation du service.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration est réservé uniquement aux enfants qui fréquentent l'école toute la journée.

Les élèves des écoles maternelle et élémentaire sont accueillis dans les locaux de la restauration scolaire du collège le Colombier. Aussi, ils doivent respecter le règlement intérieur du collège ainsi que la charte de bonne conduite.

- Le prix du repas est fixé à 3.80 € pour l'année scolaire 2026 / 2027.
- Les enfants partis en classes de découverte ou séjours pédagogiques ne seront pas facturés.



CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE DUN SUR AURON

ACCUEIL DU MERCREDI

2026 / 2027

**À remettre exclusivement en Mairie avant le 04/07/2026 .
Passé ce délai, aucune inscription ne sera prise en compte.**

**Les inscriptions déposées dans la boîte aux lettres ne seront pas prises en compte.
Les inscriptions ne seront définitives qu'après règlement des factures dont l'échéance est dépassée.**

ENFANT 1											
NOM	_____					PRENOM	_____			F	M
DATE DE NAISSANCE	___/___/___	AGE	___	ans	Journée*	1/2 Journée*					
ENFANT 2											
NOM	_____					PRENOM	_____			F	M
DATE DE NAISSANCE	___/___/___	AGE	___	ans	Journée*	1/2 Journée*					
ENFANT 3											
NOM	_____					PRENOM	_____			F	M
DATE DE NAISSANCE	___/___/___	AGE	___	ans	Journée*	1/2 Journée*					
*Merci de préciser si vous envisagez d'inscrire votre/vos enfant(s) à la journée ou en demi-journée											

PARENT 1				PARENT 2			
	Père	Mère	Tuteur		Père	Mère	Tuteur
NOM - Prénom :				NOM - Prénom :			
Adresse (adresse de facturation) :				Adresse (si différente du parent 1) :			
Code postal :	Ville:			Code postal :	Ville:		
Tél port : _____				Tél port : _____			
Employeur :				Employeur :			
Tél travail : _____				Tél travail : _____			
Mail : _____ @				Mail : _____ @			
NOM et prénom de l'allocataire CAF :						n° CAF :	

Si les parents sont injoignables, personnes à prévenir en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre en charge l'enfant.			
	1	2	3
NOM/Prénom			
Qualité			
Téléphone			

En cas d'indisponibilité, l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche par les Sapeurs-Pompiers.

A _____, le ___/___/___

Signature accompagnée de la mention "lu et approuvé"

ACCUEIL DU MERCREDI 2026/2027

FEUILLE À CONSERVER

- **Lieu** : place Bourbon – salle le Berry
- **Horaires** : accueil du matin : 7h - 9h / accueil du soir : 17h00 - 18h30
- **Demi-journée** : 7h – 11h20 ou 13h30 - 18h30

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT (si non fournies pour l'été 2026)

- Photocopie d'Assurance Individuelle de votre enfant 2025/2026 (ex. : MAE, responsabilité civile de votre assureur)
- Photocopie du Carnet de Santé avec **les vaccinations à jour.**
- Fiche sanitaire complétée 2026/2027
- Fiche autorisations année 2026 (une par enfant)

Si vous bénéficiez d'une aide de votre comité d'entreprise, de la MSA..., **joindre impérativement la photocopie de ce bon agrafée à la fiche d'inscription.**

En l'absence de ce justificatif, le tarif à la journée sans aides vous sera facturé.

Un mail vous sera envoyé à chaque période pour inscrire votre (vos) enfant (s) au service
Attention, l'inscription est obligatoire !

REPAS

- Cantine Collège le Colombier de 11h30 à 12h30
- La collation du matin et le goûter sont compris dans le forfait journalier.

TARIFS

	JOURNÉE		½ JOURNÉE	
	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS
Résidents de Dun-sur-Auron	12.10 €	8.30 €	10.10 €	6.30 €
Extérieurs à Dun-sur-Auron	14.20 €	10.40 €	12.10 €	8.30 €

Vous recevrez une facture à la fin de chaque période payable auprès du Service de Gestion Comptable de Saint Amand Montrond.

ACTIVITÉ SPORTIVE – CULTURELLE - MANUELLE

- Les enfants ne pourront être accompagnés qu'à une seule activité ayant lieu entre 9h et 11h ou entre 13h30 et 17h seulement si cela ne remet pas en question le bon déroulement du Centre de Loisirs, les activités proposées par l'équipe d'animation restant la priorité.
- Les enfants pratiquant une activité extrascolaire débutant à 9 h devront être déposés au Centre de Loisirs au plus tard à 8h40.
- Pour les activités se terminant après 17 h, le ou les enfant(s) seront récupérés directement par leurs parents.

ACTIVITÉ EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI ANNEE 2026 / 2027

FICHE A RENDRE AU PLUS TARD LE 29 AOUT 2026

- Les enfants pourront être accompagnés à une seule activité extrascolaire, entre 9 h et 11 h ou entre 13 h 30 et 17 h, sous réserve que cela ne perturbe pas le bon fonctionnement du Centre de Loisirs. Les activités proposées par l'équipe d'animation restent prioritaires.
- Les enfants ayant une activité débutant à 9 h devront être déposés au Centre de Loisirs au plus tard à 8 h 40.
- Pour toute activité se terminant après 17 h, les enfants devront être récupérés directement par leurs parents.
- En signant ce document, vous autorisez l'équipe d'animation à accompagner votre enfant à son activité extrascolaire et déchargez le Centre de Loisirs de toute responsabilité pendant la durée de cette activité.
- Une attestation d'inscription délivrée par le club ou l'association devra être fournie.

NOM :

Prénom :

Âge :

ACTIVITÉ	LIEU	HORAIRES

Nom et prénom du responsable légal : _____

A..... Le.....
Signature (accompagnée de la mention lu et approuvé)